



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

PROGRAMME CONJOINT A.P.I.C.O.-STO

INTRODUCTION :

Il y a 1 703 personnes admises au transport adapté dont 262 sont des personnes ayant une déficience intellectuelle, soit 15 %. Ce 15 % engendre en moyenne près de 50 % du total des déplacements annuels. Plusieurs de ces personnes fréquentent un atelier de travail à raison de 5 jours semaine et participent à d'autres activités telles que la danse le vendredi soir et les quilles le samedi.

Souvent, ces personnes font une demande d'admission au transport adapté dès qu'elles ont 21 ans, qu'elles terminent le programme spécialisé à l'école secondaire et qu'elles commencent à travailler dans un atelier. Le comité d'admission au transport adapté juge que certaines d'entre elles pourraient avoir les habiletés requises pour apprendre à utiliser le transport en commun régulier. Toutefois, lors de la demande d'admission, la personne ressource du Réseau de la santé et des services sociaux (agent des relations humaines ou travailleur social) nous atteste, au moyen du formulaire «l'évaluation fonctionnelle d'une personne ayant une déficience intellectuelle» qu'elles n'ont pas les habiletés nécessaires ou encore que le potentiel sera évalué quand

l'éducateur qui leur a été assigné les aura mis en situation pour les voir fonctionner dans leur milieu et faire les démarches pour l'apprentissage. Le comité d'admission leur donne alors un permis d'admission temporaire. Malheureusement, à l'échéance du permis temporaire de 12 mois, souvent l'intervenant arrive à la conclusion que les essais d'apprentissage ont été vains. Toutefois, sans vouloir minimiser les efforts des intervenants et leur charge de travail, nous constatons que les essais en question ne sont pas réalisés dans le cadre d'un programme structuré et éprouvé comme celui que nous avons mis en place.

Ce que nous observons, c'est qu'une fois que ces personnes sont admises au transport adapté, il devient difficile de les re-diriger vers l'utilisation du transport en commun régulier. La résistance vient autant de la famille que des intervenants, car il peut être très sécurisant et facile pour eux de savoir que la personne admise aura un service de transport de porte à porte 7 jours semaine, 365 jours par année.

LE PROJET-PILOTE: «INTÉGRATION AU TRANSPORT EN COMMUN RÉGULIER»

Dans le contexte susmentionné, accompagnés des restrictions budgétaires et d'une augmentation constante de la demande de transport, l'A.P.I.C.O. (Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais) et la STO se sont rencontrées au printemps 1999 pour élaborer un projet-pilote d'intégration au transport en commun régulier. L'A.P.I.C.O. est un organisme à but non lucratif dont l'un des objectifs est de favoriser l'intégration et la participation sociales des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Appuyée par le RAPHO (Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais), l'OPHQ, le MTQ et la STO, le CRDI de la région (Pavillon du Parc), l'A.P.I.C.O. a présenté le projet-pilote à la

R.R.S.S.S.O. (Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais) pour obtenir un financement. La R.R.S.S.S.O. a appuyé le projet en versant un montant non récurrent de 30 000 \$ via le Département de la santé publique et son programme «Milieu de vie en santé».

Quant à la STO, elle s'engageait à donner un atelier de sensibilisation aux chauffeurs du transport en commun régulier susceptibles de rencontrer cette clientèle sur leurs circuits d'une part et d'autre part, de fournir gratuitement un laissez-passer à la conseillère impliquée au programme d'apprentissage au transport en commun régulier. Cette formation supplémentaire de sensibilisation s'ajoutait à la formation Ambassadeur déjà reçue par tous nos chauffeurs et qui traite entre autres de la façon de satisfaire les besoins spécifiques de la clientèle. Ces sessions de sensibilisation sont dispensées annuellement par l'équipe de l'A.P.I.C.O.

Le projet s'est déroulé sur une période de six mois, soit de juin à décembre 2000.

LE CONTENU DU PROJET-PILOTE :

Principalement, le projet avait comme mission première de se doter d'une conseillère à l'intégration au transport qui encadrerait l'apprentissage de l'utilisation du transport en commun régulier. Celle-ci devait rencontrer les parents et/ou les responsables de la personne. Elle devait établir un lien de confiance autant avec les parents qu'avec la personne ayant une déficience intellectuelle et son réseau, le cas inhérent, pour enfin motiver cette dernière à participer au programme d'apprentissage. Ce programme d'apprentissage débute là où est rendu le participant dans son cheminement d'autonomie. Par exemple, cela peut vouloir dire de lui montrer comment se préparer pour aller prendre l'autobus, comment reconnaître l'heure de départ pour se

rendre à l'arrêt, comment reconnaître le bon autobus, comment payer son passage, comment se comporter dans l'autobus, identifier les points repères pour débarquer de l'autobus et s'orienter pour se rendre à destination. Au début, la conseillère l'accompagne pour chacune des étapes pour ensuite l'observer à distance et finalement le rencontrer à sa destination.

Nous travaillons avec les usagers déjà admis au transport adapté susceptibles d'avoir les habiletés nécessaires pour apprendre l'utilisation du transport régulier, de même qu'avec ceux qui atteignent 21 ans et qui débutent un travail dans un atelier et qui se tourne vers du transport adapté pour obtenir du transport.

CONSTATATIONS :

Le projet-pilote a été un franc succès à tous les niveaux. Chaque personne intégrée libère environ 500 déplacements annuels qui peuvent être offerts à d'autres personnes n'étant pas aptes à utiliser le transport en commun régulier pour diverses raisons. De plus, ce projet a permis aux partenaires du milieu de travailler ensemble, d'échanger sur le problème du transport et d'explorer des alternatives car tous ont réalisé que le service du transport adapté de la STO, seul, ne peut répondre à tous les besoins de transport.

De plus, ce programme permet, dans un premier temps, à la STO et ses partenaires de faire de la prévention en travaillant sur le terrain auprès des familles ainsi que des intervenants scolaires et communautaires afin qu'ils développent le réflexe naturel de préparer et de diriger les personnes ayant une déficience intellectuelle vers le transport régulier au lieu du transport adapté. Par ailleurs, par le biais de ces services, l'A.P.I.C.O. s'assure donc que peu importe le besoin de la personne qu'elle puisse évoluer comme tout autre citoyen dans notre communauté.

Ce projet-pilote est devenu un programme permanent d'apprentissage au transport en commun régulier en mai 2001. Il a pu être poursuivi et bonifié suite à une contribution du MTQ de l'ordre de 60 000 \$ pour une période de deux ans. De part la diffusion médiatique et autre qui en a été faite, il est de plus en plus connu et reconnu dans le milieu communautaire, scolaire et aussi au sein des organismes publics. Les intervenants et le réseau réfèrent des personnes au programme d'apprentissage avant même de faire la demande d'admission au transport adapté; ce qui constitue, à notre avis, un grand pas.

Par ailleurs, nous notons que les intervenants sont plus réceptifs à l'approche du comité d'admissibilité au transport adapté qui consiste à accorder un permis temporaire et à référer au programme A.P.I.C.O.-STO les personnes jugées aptes à apprendre l'utilisation du transport en commun régulier. Si les conseillères au transport du programme A.P.I.C.O.-STO concluent que la personne n'a pas les habiletés et aptitudes requises, le comité d'admissibilité révisé sa décision et lui accorde un permis pour une durée indéterminée.

RÉSULTATS OBTENUS EN DATE DU 31 AOÛT 2002 :

En date du 31 mars 2002, 29 personnes avaient été référées au programme d'apprentissage dont 12 qui utilisaient les services du transport adapté à la STO. Les 17 personnes qui n'utilisaient pas encore notre service l'auraient fait à plus ou moins brève échéance. Donc, toutes les personnes qui réussiront le programme d'apprentissage sont autant d'utilisateurs de moins qui utiliseront le transport adapté.

CONCLUSION :

Nous considérons que le programme d'apprentissage au transport en commun régulier atteint ses objectifs. Il permet ainsi d'améliorer la qualité de vie de certains usagers et d'affecter les ressources devenues disponibles pour répondre à d'autres besoins. Il est donc évident que la l'A.P.I.C.O. et la STO souhaitent poursuivre ce service dont le succès repose sur la collaboration des différents partenaires du milieu.

Jean-Pierre Poirier

Chef du service du transport adapté
STO

Claudette Migneault

Directrice générale, A.P.I.C.O.

18 septembre 2002